

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 29/1 (2002)

DOI: 10.11588/fr.2002.1.62247

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Einzelstücke, die durch archäologische Untersuchungen, vor allen Dingen im nördlichen und östlichen Europa, zutage traten. Die in diesen Briefen oftmals sehr pragmatischen Alltagssituationen belegen, daß die erhaltenen Sammlungen offensichtlich nur die Spitze des Eisberges einer wesentlich größeren Briefproduktion gewesen sein können.

Karl HEIDECKER (*Communication by Written Texts in Court Cases: Some Charter Evidence [ca. 800–ca. 1100]*, S. 101–126) untersucht einige gerichtliche Fälle etwa aus den Jahren zwischen 800 und 1100 im Gebiet Burgunds und der heutigen Schweiz. Aus den verschiedenen Quellen zu diesen Streitfällen können kaum Schlüsse über die Verwendung von mündlichen oder schriftlichen Beweisen in diesen Verfahren abgeleitet werden. Der Autor fordert aber zu Recht eine bessere Editionsbasis für die einzelnen Dokumente.

Mariëlle HAGEMAN diskutiert in ihrem Artikel (*Between the Imperial and the Sacred: The Gesture of Coronation in Carolingian and Ottonian Images*, S. 127–163) Bücher und Buchmalerei zur Krönung. Sie verfolgt diese von antiken Münzen bis zu karolingischen und ottonischen Manuskripten und interpretiert sie vor allen Dingen als Bilder der Autorität, die mit jedem Herrscher die Macht der Heiligen und die übernatürliche Kraft Gottes assoziieren sollten. Krönung bedeutete in diesem Sinne eine göttliche Gabe. Dies drücken die Darstellungen entsprechend symbolisch aus. Gesehen wurden diese Miniaturen aber wohl nur von einigen wenigen, von den Mönchen, die sie anfertigten oder die Bücher aufbewahrten, und eventuell von den Königen und ihrem Gefolge.

Anna ADAMSKA (*The Introducion of Writing in Central Europe [Poland, Hungary and Bohemia]*, S. 165–189) unterscheidet vom 10. Jh. drei Perioden bis zu den Hussitenkriegen, in dieser Zeit wurde Schriftlichkeit zunehmend wichtig. Sie untersucht vor allen Dingen die erste dieser Perioden vor 1100, in der Christianisierung und Schriftlichkeit eng miteinander verknüpft waren.

Die Bibliographie von Marco MOSTERT in Teil III (S. 193–318) basiert auf einer Vorarbeit, die 1995 in Hilversum erschienen ist (*Communicatie in de Middeleeuwen: Studies over de verschriftelijking van de middeleeuwse cultuur*, Hilversum 1995: Amsterdamse Historische Reeks, Grote serie 23). Die Gliederung ist in einigen Punkten durchaus konventionell, fügt aber auch einige Gliederungspunkte wie »Gerüche« oder »Kleider« hinzu. Sie wird für weitere Arbeiten sicherlich ausgesprochen dienlich sein.

Vor dem Hintergrund der doch recht verschiedenen Angebote wird das Buch in jedem Falle unterschiedliche Nutzer finden. Das breit angelegte ambitionierte Programm findet sich noch keinesfalls in allen Aspekten der fünf Beiträge des zweiten Teils entfaltet. Hier ist zu fragen, ob vielleicht nicht auch der Zuschnitt des Utrechter Forschungsunternehmens etwas enger und damit prägnanter ausfallen sollte. Jedoch sind diese Fragen in der Forschungsgruppe selbst zu diskutieren, die weitere Forschung wird die Beiträge in ihrem spezifischen Kontext rezipieren und besonders für die bibliographische Orientierung dankbar sein.

Klaus HERBERS, Erlangen

Charters and the use of the written word in medieval society, edited by Karl HEIDECKER, Turnhout (Brepols) 2000, XI–254 p. (*Utrecht studies in medieval literacy*, 5).

L'essor de l'acte écrit au milieu du Moyen Age retient l'attention de beaucoup de centres de recherche depuis plusieurs années. On s'attache à examiner le passage du stade oral au stade écrit dans tous les domaines de la vie sociale. Il ne s'agit pas d'une révolution, mais d'une évolution normale des choses, de la communication, du domaine littéraire, du lire et de l'écrire, du passage de la connaissance orale, éphémère et/ou fragile, à la pratique de l'écrit, durable et figé. Souvent attachée à la période des environs de l'an Mil, cette recherche découvre, presque naturellement, que le processus a commencé plus tôt et qu'il

s'est poursuivi plus tard, et qu'il a finalement concerné la totalité des sources écrites du Moyen Âge. Dans ce domaine, voici venu, ou revenu, le temps des chartes. Le terme *charter* couvre de nombreux types de documents, chartes, notices, pancartes, bulles, diplômes, à l'instar du mot allemand *Urkunde* et du néerlandais *oorkonde*. Il faut se réjouir que les chartes reviennent à l'ordre du jour, et espérer que la mode poussera à de nouvelles éditions de collections entières, chartrier de telle maison, cartulaire de telle autre, bullaire de tel ordre, précaires, pancartes, actes judiciaires, procès-verbaux, douaires, etc. La liste serait longue. Pendant longtemps, au XIX^e siècle en particulier, on a porté une grande attention aux chartes et aux cartulaires, et nous vivons encore sur les publications de cette période. Ensuite on a monté en épingle annales, chroniques, Vies de saints, plus vivantes en matière de vie quotidienne. Pourtant les milliers et milliers de chartes, de feuilles de parchemin isolées, de copies d'érudits, les centaines de cartulaires recèlent beaucoup plus de richesses qu'on ne le croit. L'inconvénient est que les exigences de la science diplomatique freinent beaucoup de bonnes volontés. A vouloir développer la part de la tradition et des variantes, grossir les index qu'on veut exhaustifs, on rend la tâche d'édition difficile. Enfin la diplomatique n'est pas tout; au-delà des formules, les chartes révèlent des quantités prodigieuses d'informations et d'attitudes qu'on est loin d'avoir exploitées. En tout cas il faut se réjouir si les chartes reviennent à la mode.

Après les réunions qui ont traité de l'écrit à l'École des Chartes, des pancartes à Nancy, après les investigations de Gervers sur les actes non datés, Karl Heidecker d'Utrecht a réuni quelques collègues en 1999 autour de ce sujet. Treize contributions se partagent en quatre sections. La première (Ecrire des chartes) s'intéresse aux dénombrements, de façon dispersée: les diplômes carolingiens avec leurs faux et leurs *deperdita*, les chartes privées anglaises, les actes d'échange des souverains, les comptes-rendus judiciaires autrichiens. Il pouvait y avoir dix ou cinquante interventions de cette sorte, pour expliquer que l'on a écrit des chartes à un moment donné et sur un point précis. La seconde partie »revisite« (le terme est inévitable) la question autrefois posée du passage de la mémoire au rapport écrit (M. T. Clanchy, 1979): on parcourt l'Europe à la recherche de cette mise par écrit qui semble s'attacher à des pays quelque peu en retard dans ce domaine: Pologne, Hollande et Zélande, Écosse et Irlande, Bohême. Ce sont d'intéressantes illustrations du phénomène de la mise par écrit, mais il faudrait replacer ces exemples dans l'évolution générale de l'Europe. Une troisième partie examine la question de la sauvegarde des chartes: avec les cartulaires, avec la naissance de collections d'actes, avec les livres de traditions; c'est là un point important qui rejoint celui des copies, des copiages, des résumés, des transformations du texte, de l'archivage. Une quatrième partie traite de l'usage des chartes, dans les cours de justice italiennes, dans les »rapports de droits« des paysans allemands; ces deux exemples pourront être facilement multipliés et enrichis.

Le dossier constitué ici est une première approche des interrogations que l'on peut espérer voir développer; il donne une idée des nombreuses réunions qui pourraient avoir lieu sur l'un ou l'autre des thèmes abordés ici: le dénombrement des chartes, leur essor soudain, leur conservation, leur usage, mais c'est chaque fois un monde à lui seul. Les enquêtes proposées dans ce livre, même bien faites et fructueuses, demeurent à la surface des chartes, comptent, dénombrent et définissent; il est temps d'aller plus à fond, d'examiner toutes les facettes de ces textes, sans se limiter, comme on l'a dit déjà, aux approches diplomatiques. Heureusement le tableau s'éclaircit; les titulatures, les préambules, les clauses, les signes symboliques ont fourni leur contingent d'informations; il en reste à mettre au jour, et surtout il faut infatigablement lire et relire ces textes.

Michel PARISSE, Paris